

Rapport annuel
1 9 9 9



BANQUE DU CANADA

FAITS SAILLANTS

1999

L'économie canadienne a connu un net regain de vigueur en 1999 à la faveur du dynamisme soutenu de l'économie américaine, de la reprise de l'économie mondiale et de la montée des prix des produits de base.

La tendance de l'inflation s'est établie bien à l'intérieur de la fourchette de 1 à 3 % visée par la Banque.

En réaction à ces facteurs favorables, le dollar canadien s'est ressaisi.

Par l'entremise d'initiatives telles que la formation du nouveau Groupe des Vingt, la Banque du Canada a continué de prendre une part active aux efforts visant à renforcer le système financier international et à réduire la vulnérabilité des économies aux crises mondiales.

Le passage à l'an 2000 s'est effectué en douceur dans l'ensemble du système financier canadien grâce aux vastes préparatifs et à la collaboration efficace des divers acteurs.

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

4042

CN ISSN 0067-3587

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Bank of Canada • Banque du Canada

Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

le 25 février 2000

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 1999 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Gordon Thiessen". The signature is written in a cursive style with a light grey rectangular background behind it.



Table des matières

Déclaration du gouverneur	5
Tour d’horizon de la Banque	11
Le passage à l’an 2000	19
Compte rendu d’intendance	
La politique monétaire	26
La monnaie	30
Les services de banque centrale	33
Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers	39
Sommaire financier	41
États financiers	45
Cadres supérieurs	59
Bureaux et représentants régionaux	60



Les billets de banque de la série émise en 1986 sont illustrés de portraits d’anciens premiers ministres canadiens au recto et d’oiseaux du Canada au verso.



Notre engagement à l'égard des Canadiens

- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.

Gordon Thiessen



Déclaration du gouverneur

La tenue de l'économie canadienne s'est considérablement améliorée en 1999. De fait, elle a été bien meilleure

que ce à quoi bon nombre de Canadiens s'attendaient, compte tenu des difficultés d'ordre international auxquelles nous avons eu à faire face. Ces difficultés avaient été déclenchées par la crise financière qui a secoué l'Asie au milieu de 1997, et elles s'étaient poursuivies jusqu'à l'automne 1998, à la suite de la décision de la Russie d'interrompre le remboursement de sa dette extérieure.

Pourquoi le Canada s'est-il si bien tiré d'affaire l'an dernier alors que, par le passé, il avait généralement eu du mal à se relever des chocs d'origine externe?

Une importante raison à cela est que l'assise sur laquelle repose la politique économique canadienne est plus solide maintenant qu'elle ne l'a été depuis plusieurs décennies, ce qui s'explique par deux facteurs fondamentaux. Le premier est l'assainissement des finances publiques, qui s'est traduit par une diminution du ratio de la dette publique à la taille de notre économie. Le second est la création d'un climat caractérisé par un taux d'inflation bas et stable et dont le maintien est généralement attendu, étant donné l'objectif de maîtrise de l'inflation que poursuit la Banque du Canada.

Pendant la quasi-totalité des années 1990, la conduite de la politique monétaire canadienne a été axée sur la réalisation d'une cible explicite en matière d'inflation. Et je crois que les bienfaits de ce cadre de mise en œuvre sont maintenant visibles. L'objectif clair assigné à la politique monétaire et l'engagement ferme de la Banque à l'égard de cet objectif ont contribué à apaiser les craintes d'une recrudescence de l'inflation. L'établissement de cibles d'inflation a aussi aidé la Banque à réagir à point nommé aux modifications de la conjoncture économique et financière et à mieux rendre compte de ses interventions. Mais ce qui importe plus encore, c'est que la réalisation d'un taux d'inflation bas et stable constitue la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la productivité et au bon fonctionnement de l'économie.

Un élément essentiel du cadre de mise en œuvre de notre politique monétaire axée sur la maîtrise de l'inflation est le régime de changes flottants dont est doté le Canada. Sans un tel régime, notre pays n'aurait pu établir ses propres cibles de maîtrise de l'inflation. Qui plus est, le flottement des taux de change favorise et facilite les ajustements qu'il faut opérer lorsque des perturbations économiques et financières secouent l'économie canadienne. Mais le processus d'ajustement n'est efficace que si les fondements de la politique économique sont solides, comme c'est le cas actuellement au Canada.



Néanmoins, il peut encore y avoir des moments où les variations importantes du cours de notre monnaie inquiéteront les Canadiens. Ainsi, le repli marqué de la valeur externe du dollar au plus fort de la crise financière internationale de 1998 a été une source de désarroi pour bon nombre de gens. De plus, il risquait d'entraîner, chez les épargnants et les investisseurs, une perte de confiance dans les avoirs libellés en dollars canadiens.

Mais nous vivions là une période où l'incertitude et la turbulence étaient inhabituellement vives. Lorsqu'on examine les ajustements de notre monnaie à la lumière de la façon dont l'économie canadienne s'est tirée de la situation difficile de 1997 et 1998, on constate qu'ils ont été généralement ordonnés et qu'ils ont fourni la preuve qu'un taux de change flottant permet d'amortir efficacement les

chocs économiques. Un bon indicateur du succès avec lequel ce dernier a joué ce rôle est le fait que, sauf pendant la période de turbulence, les taux d'intérêt canadiens sont demeurés inférieurs à leurs pendants américains, ce qui reflétait le niveau plus bas de l'inflation au Canada qu'aux États-Unis et la plus grande latitude de notre économie pour croître compte tenu de sa marge de capacités inutilisées. Par le passé, les dépréciations de notre monnaie ont souvent eu pour effet de nourrir les craintes d'une montée de l'inflation et donné lieu à des hausses de taux d'intérêt.

Pendant la quasi-totalité des années 1990, la conduite de la politique monétaire canadienne a été axée sur la réalisation d'une cible explicite en matière d'inflation. Et je crois que les bienfaits de ce cadre de mise en œuvre sont maintenant visibles.

La dépréciation qu'a subie le dollar canadien du milieu de 1997 jusqu'à la fin de 1998 tenait dans une large mesure à la baisse marquée des cours mondiaux des produits de base que le Canada exporte. Notre économie a dû s'adapter à cette réalité; le repli du taux de change a facilité un déplacement de l'activité du secteur primaire vers le secteur manufacturier et d'autres secteurs d'exportation. De plus, il a incité encore davantage ces derniers à tirer parti du dynamisme de l'activité aux États-Unis. Grâce aux ajustements opérés, l'économie canadienne a pu poursuivre son expansion en 1998, et son rythme de croissance s'est vivement accéléré l'année dernière.

L'économie mondiale a commencé à donner des signes de reprise en 1999, à la faveur des mesures prises par les pays à marché émergent pour régler leurs problèmes et des réductions de taux d'intérêt auxquelles avaient procédé les banques centrales de la plupart des pays industriels. Et comme l'expansion économique demeurait rapide aux États-Unis, les cours des produits de base ont commencé à remonter. Au milieu de 1999, l'économie canadienne s'était nettement ressaisie. Sur les quatre trimestres de 1999, elle a enregistré un taux de croissance d'environ 4 %, et 425 000 emplois, en chiffres nets, ont été créés. À la fin de l'année, notre économie tournait près des limites de sa capacité de production, la tendance de l'inflation se situait bien à l'intérieur de la fourchette de 1 à 3 % visée par la Banque, et le dollar canadien s'était redressé pour s'établir autour de 69 cents É.-U.

L'une des leçons que l'on peut tirer de cette expérience est que le cadre actuel de mise en œuvre de la politique monétaire, dont les pierres d'angle sont les cibles de maîtrise de l'inflation et un régime de changes flottants, fonctionne bien. En 1999, un certain nombre de propositions prônant l'adoption d'un cadre différent, fondé, celui-là, sur un régime de changes fixes ou une union monétaire avec les États-Unis, ont été avancées. Il reste aux défenseurs d'un tel cadre à expliquer comment celui-ci aurait donné de meilleurs résultats.

Une autre leçon à retenir de la turbulence observée à l'échelle mondiale ces dernières années est que la coopération internationale a un grand rôle à jouer dans la réduction des risques de nouvelles crises et dans la mise en place des mécanismes susceptibles de nous aider à mieux gérer de telles crises, le cas échéant. Depuis le milieu de 1997, la communauté internationale a déployé beaucoup d'efforts afin de trouver et de promouvoir des façons de consolider le système financier mondial. Des mesures importantes ont été prises pour accroître l'information disponible sur les flux financiers internationaux et la situation financière des économies à marché émergent. Ces initiatives ont pour but d'améliorer le fonctionnement des marchés mondiaux. L'importance d'un régime de change approprié est maintenant généralement reconnue. De nombreux pays à marché émergent ont adopté, ou envisagent d'adopter, un régime de changes flottants, ainsi que des cibles en matière d'inflation pour mieux parvenir à gérer leur économie. De plus, les pays à marché émergent prennent désormais une part active aux travaux de nouveaux forums internationaux, comme le Groupe des Vingt et le Forum sur la stabilité financière. Les activités de ces deux groupes ainsi que le rôle joué par le Canada sont décrits en détail à la page 36 du présent rapport.

J'aimerais maintenant me tourner vers l'avenir et traiter des perspectives d'évolution de l'économie de notre pays. Je suis convaincu que les Canadiens ont à l'esprit bien des questions et des préoccupations. Est-ce que l'expansion actuelle se poursuivra? Notre niveau de vie s'améliorera-t-il? De combien notre taux de chômage peut-il encore baisser, et ce, de façon durable?

L'évolution de la productivité de notre économie sera déterminante à tous ces égards. Malgré des progrès constants, la productivité au Canada reste inférieure à celle des États-Unis, et l'écart qui les sépare l'une de l'autre depuis le début des années 1970 n'a pas été réduit. De plus, au cours des dernières années, le Canada n'a pas connu l'amélioration marquée qu'ont affichée nos voisins du sud à ce chapitre.

On note néanmoins un certain nombre de signes encourageants. La croissance de la productivité au pays s'est accélérée récemment, et les entreprises canadiennes ont investi massivement dans les machines, le matériel et les nouvelles technologies. Cette tendance en matière d'investissement rappelle celle qui a été observée aux États-Unis il y a déjà un bon nombre d'années.

Des mesures importantes ont été prises pour accroître l'information disponible sur les flux financiers internationaux et la situation financière des économies à marché émergent. Ces initiatives ont pour but d'améliorer le fonctionnement des marchés mondiaux.

Vous pouvez être assurés que toute modification des taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada aura pour objet de faire en sorte que notre économie continue de croître de façon durable.

L'incertitude entourant la croissance future de la productivité soulève une importante question pour la conduite de la politique monétaire canadienne. Quelle sera la croissance de la capacité de production de l'économie? Certes, notre climat de faible inflation et l'engagement de la Banque du Canada d'en assurer le maintien nous donnent davantage de latitude que nous n'en avons eu depuis un bon moment pour explorer les limites de la capacité de production au sein de l'économie.

Cependant, étant donné les niveaux d'activité élevés et la vigueur actuelle de l'économie, la Banque doit veiller à empêcher cette dernière de s'approcher trop rapidement des limites de sa capacité de production. Nous ne voulons pas provoquer de goulots d'étranglement ni de pénuries susceptibles d'exercer inutilement des pressions sur l'inflation. Compte tenu du temps qu'il faut pour que les mesures de politique monétaire fassent pleinement sentir leurs effets, nous serons mieux en mesure d'aider l'économie à atteindre son plein potentiel et à s'y maintenir si nous l'amenons à absorber les capacités inutilisées de façon graduelle et prudente. Dans la période à venir, c'est vraisemblablement dans cette perspective que sera menée la politique monétaire canadienne.

Vous pouvez être assurés que toute modification des taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada aura pour objet de faire en sorte que notre économie continue de croître de façon durable. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que le maintien d'un climat d'inflation faible et stable au pays est la principale contribution que la politique monétaire peut apporter pour aider l'économie canadienne à atteindre son plein potentiel.

J'aimerais maintenant souligner quelques-unes des autres activités qu'a menées la Banque en 1999.

La planification du passage à l'an 2000 a été l'une des priorités de l'institution au cours de l'année écoulée. Les employés de la Banque ont travaillé de concert avec divers groupes du secteur financier canadien. Les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la conformité à l'an 2000 des systèmes essentiels de la Banque. Celle-ci a aussi mis en place des plans de contingence, dont des mécanismes destinés à répondre aux besoins éventuels de liquidités au sein du système financier. De plus, une étroite collaboration a été établie avec les institutions financières pour faire face à une



PHOTO : BALFOUR PHOTOGRAPHY

En compagnie de Beverly Ruddy des Opérations bancaires, le premier sous-gouverneur Malcolm Knight examine un des premiers billets à porter sa signature.



hausse possible de la demande de billets de banque vers la fin de l'année. Ces efforts ont été fructueux, et le passage à l'an 2000 du système financier canadien s'est effectué harmonieusement.

Le nouveau système électronique canadien conçu pour traiter les gros paiements libellés en dollars canadiens est devenu pleinement opérationnel en février 1999. Connu sous le nom de système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), il constitue maintenant le pivot du système national de paiement. Comme il est à l'épreuve des risques, sa mise en service représente une étape importante dans la promotion de la fiabilité et de la solidité du réseau financier canadien.

La Banque a également poursuivi en 1999 le travail d'élaboration d'une nouvelle série de billets de banque. Elle a surtout cherché à tirer pleinement parti des éléments de sécurité perfectionnés qui ont été conçus pour faire échec à la contrefaçon. De plus, elle a mené une vaste campagne de consultation auprès de divers groupes au sujet du choix des thèmes devant illustrer les billets de la nouvelle série, dont la première coupure sera mise en circulation en 2001.

J'aimerais aussi mentionner le départ à la retraite en 1999 du premier sous-gouverneur de la Banque, M. Bernard Bonin. Au cours des dix ans qu'il a travaillé parmi nous, dont cinq à titre de premier sous-gouverneur et cinq comme sous-gouverneur, M. Bonin a apporté une nouvelle façon de voir les choses et il a contribué de façon importante à la restructuration de l'institution.

Notre nouveau premier sous-gouverneur est M. Malcolm Knight. Sa nomination par le Conseil d'administration de la Banque a reçu l'approbation du gouvernement et elle est entrée en vigueur en juillet dernier. M. Knight a passé la majeure partie de sa carrière au Fonds monétaire international, et nous tous, à la Banque, apprécions ses compétences et son expérience, dont il fera profiter l'institution en sa qualité de chef de l'exploitation.

Enfin, je désire exprimer ma gratitude aux employés de la Banque, qui ont su, grâce à leur compétence et à leur esprit créatif ainsi qu'à de très longues heures de travail, relever les défis qui se sont posés cette année.

TOUR D'HORIZON DE LA BANQUE



Les fonctions de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* sont groupées sous quatre grandes fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Ce faisant, elle favorise une meilleure tenue de l'économie et contribue à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle veille notamment à la conception des billets (en accordant une attention particulière aux caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon) et à leur impression, à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

La Banque est chargée, d'une part, de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et, d'autre part, d'offrir au gouvernement fédéral des services de gestion financière. Dans le premier cas, elle surveille les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les institutions financières effectuent des transferts de fonds ou traitent et règlent les obligations de paiement liées à l'achat et à la vente d'instruments financiers comme les titres de dette, les actions, les devises ou les produits dérivés. La Banque fait aussi office de banquier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller ce dernier sur la gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des détenteurs d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque s'occupe également de la gestion des réserves de change de l'État. Par ailleurs, en guise de

Activités internationales

Un grand nombre des activités de la Banque revêtent une dimension internationale. Ainsi, le personnel de la Banque :

- ◆ travaille de concert avec différents ministères du gouvernement canadien à l'étude de questions économiques et financières de portée internationale;
- ◆ collabore avec les autres banques centrales;
- ◆ participe aux réunions des grands organismes internationaux;
- ◆ prend part à des programmes d'aide technique aux pays en développement.

service au public, elle garde les soldes des comptes bancaires non réclamés et aide les propriétaires de ces comptes à récupérer leurs fonds.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. La gestion de la dette envers les particuliers relève de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, mais il incombe à la Banque d'en tenir les registres et de fournir des services à leurs titulaires.

Services généraux

L'exécution des fonctions mentionnées ci-dessus est appuyée par les activités de cinq départements fournissant des services généraux, dont le personnel s'acquitte de façon professionnelle et efficace des tâches liées à l'infrastructure, aux ressources humaines et à l'administration.



Le fonctionnement de la Banque

Pour remplir ses fonctions, la Banque compte sur quelque 1 800 employés réguliers, temporaires ou contractuels, qui sont répartis dans onze départements au siège, à Ottawa, et dans cinq bureaux régionaux établis dans différents coins du pays.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et de cinq sous-gouverneurs, qui assument collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire ainsi que des grandes questions d'organisation et de stratégie. Le Conseil de direction travaille en étroite collaboration avec le Conseil

d'administration, qui supervise la gestion et l'administration de la Banque.

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion regroupe les membres du Conseil de direction, les conseillers et les chefs de département. Il se réunit régulièrement pour échanger des renseignements sur des questions liées à la gestion de la Banque et examiner les orientations proposées. Le Conseil de gestion joue un rôle important dans la planification à moyen terme en aidant à cerner les questions stratégiques et à définir les priorités.

Délégation et responsabilités

La Banque est une organisation de plus en plus décentralisée. Les chefs de département sont responsables des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs et doivent rendre compte des résultats obtenus à l'un des cinq sous-gouverneurs de la Banque ou au premier sous-gouverneur. Des ententes, établies chaque année entre les chefs de département et le sous-gouverneur dont ils relèvent, énoncent les résultats à atteindre et définissent les restrictions budgétaires s'appliquant aux départements.



PHOTO : BALFOUR PHOTOGRAPHY

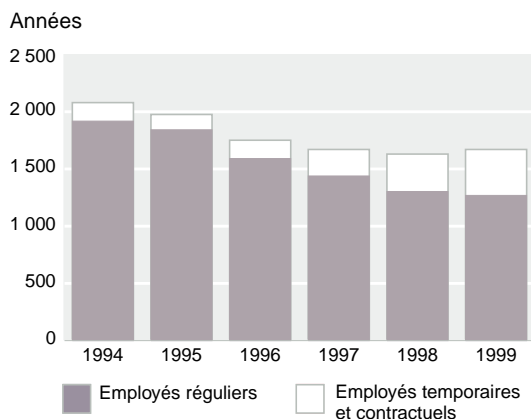
*Le Conseil de direction
De g. à dr., assis : Tim Noël, Sheryl Kennedy et Gordon Thiessen
Debout : Malcolm Knight, Pierre Duguay, Paul Jenkins et Charles Freedman*



Le personnel de la Banque

Au cours des dernières années, les activités de la Banque ont subi d'importants changements. Alors que les services fournis au gouvernement fédéral relativement aux titres destinés aux particuliers ont connu une croissance considérable, les trois fonctions essentielles de la Banque ont fait l'objet d'une restructuration en profondeur. Par suite de ces changements, le nombre total d'années-personnes a diminué d'environ 20 % entre 1994 et 1999. La composition du personnel s'est également modifiée. Celui-ci compte maintenant un plus grand pourcentage d'employés temporaires et contractuels qu'auparavant, ce qui permet à la Banque de s'adapter plus facilement aux fluctuations de la charge de travail et à l'évolution des besoins en matière de compétences spécialisées.

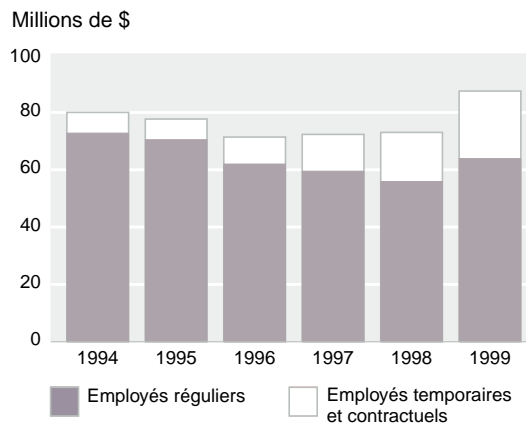
Années-personnes



Pour s'acquitter de ses responsabilités envers les Canadiens, la Banque s'est appliquée à créer un milieu de travail qui puisse attirer chez elle le personnel nécessaire, le retenir et le motiver. Un élément important de sa stratégie a été l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système de rémunération entre 1996 et 1999. Ce système avait pour objectif de rendre la rémunération – traitement de base, prime au rendement réoctroyable, avan-

tages sociaux flexibles et reconnaissance – comparable à celle pratiquée sur les marchés de référence et de maintenir par la suite la position concurrentielle de la Banque en se fondant sur des études de marché annuelles.

Dépenses salariales



En 1999, la Banque a rajusté ses échelles salariales de 3 % en moyenne. L'ensemble de ses dépenses salariales s'est également accru en raison de l'embauche d'employés supplémentaires à l'appui du programme de placement des titres au détail du gouvernement et de la hausse des salaires des spécialistes en technologie de l'information. Elle a aussi mis en place l'an dernier un système de rémunération au rendement, avec prime réoctroyable, ce qui a donné lieu à une augmentation ponctuelle de ses dépenses salariales. Pour l'an 2000, la Banque a relevé ses échelles de salaire de 2,4 % en moyenne afin de maintenir sa position concurrentielle par rapport aux marchés de référence.

Les principes fondamentaux sur lesquels repose le milieu de travail à la Banque et dont découlent un certain nombre de programmes sont définis dans l'encadré intitulé *Notre engagement mutuel*. En 1999, la Banque a investi environ 1 700 dollars par employé régulier au titre de la formation linguistique, de la mise à



jour des compétences techniques et de l'acquisition de compétences dans le domaine de l'élaboration des politiques et de l'analyse. Elle a également instauré en 1999 un programme de mentorat visant à valoriser l'acquisition du savoir au sein de l'institution. En l'an 2000, elle poursuivra ses efforts afin de développer les capacités du personnel, en mettant l'accent sur le recrutement, la planification de la relève et le perfectionnement des compétences en leadership.

De plus, la Banque encourage la flexibilité dans l'aménagement de l'horaire de travail et a notamment mis en place un programme de télétravail. Elle a fait une priorité de la communication avec les employés; elle offre des cours sur les techniques de communication, effectue des enquêtes auprès du personnel et diffuse au moyen de son réseau intranet des renseignements sur ses politiques et les services qu'elle dispense aux employés, ainsi que des nouvelles au sujet de ses activités.

Notre engagement mutuel

Promouvoir un milieu au sein duquel :

- ◆ les employés sont valorisés, récompensés et responsables;
- ◆ les communications sont franches et ouvertes;
- ◆ la créativité, l'excellence et l'apprentissage sont encouragés et appuyés;
- ◆ les modalités de travail sont souples;
- ◆ les responsabilités sont clairement définies;
- ◆ les ressources sont allouées de façon à ce que le travail soit fait.



PHOTO : JACQUELINE BOURQUE

Daniel Racette, conseiller spécial invité, donne un cours d'initiation à l'économie monétaire à des employés n'ayant pas une formation d'économiste.

La Banque s'est engagée à promouvoir l'équité en matière d'emploi, le bilinguisme et la santé et la sécurité au travail. À cet égard, elle élabore des plans, des objectifs et des initiatives et dépose des rapports annuels sur les résultats obtenus. Au cours des dernières années, des progrès ont été enregistrés au chapitre du bilinguisme et de la sensibilisation aux questions de santé et de sécurité au travail. Malgré d'importantes réductions des effectifs au cours des dernières années, la représentation des groupes désignés est demeurée stable.



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs sont nommés par le ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans. Venant des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et toutes les régions.

Les membres du Conseil d'administration tiennent au moins sept réunions par année et siègent aussi à divers comités. Le Comité de direction, qui est formé de quatre administrateurs externes, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sous-ministre des Finances, est habilité à s'occuper de toute question qui entre dans les attributions du Conseil et se réunit lorsqu'il n'est pas pratique de convoquer tous les membres de ce dernier. Le Comité de la planification et du budget et le Comité des ressources humaines et de la rémunération jouent un rôle important dans l'approbation des principaux plans de gestion financière et de dotation en personnel. Le Comité de la vérification revoit le plan des vérificateurs externes et les états financiers de la Banque, et veille à ce que les contrôles internes soient adéquats. Les autres comités du Conseil sont le Comité des immeubles et le Comité du régime de gestion.

Le Conseil, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, fixe les honoraires versés aux administrateurs pour l'exécution de leurs tâches. En 1999, les administrateurs externes ont reçu une somme globale de 176 000 dollars sous forme d'honoraires.

Harold H. MacKay*, c.r.
Regina, Saskatchewan
Administrateur principal



Winston Baker*
St. John's, Terre-Neuve



J. Bernard Boudreau†, c.r.
Halifax,
Nouvelle-Écosse



Kit Chan
Calgary, Alberta



Walter Dubowec*, F.C.A.
Winnipeg, Manitoba



Raymond Garneau*, O.C.
Westmount, Québec



C. Scott Clark **
Sous-ministre
des Finances
(membre d'office)

James S. Hinds, c.r.
Sudbury, Ontario



Barbara Hislop
Vancouver,
Colombie-Britannique



Aldéa Landry, c.r.
Moncton,
Nouveau-Brunswick



Paul Massicotte
Saint-Laurent, Québec



Judith Maxwell, C.M.
Ottawa, Ontario



Barbara Stevenson, c.r.
Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard



* Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion
** Membre du Comité de direction
† M. Boudreau a démissionné le 4 octobre 1999.



Le rôle du Conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur et le Conseil d'administration jouent des rôles différents, mais interactifs, dans la gestion de la Banque. Le gouverneur, en tant que chef de la direction, est responsable de la politique monétaire et de la conduite des autres activités de la Banque. Pour sa part, le Conseil d'administration assume la surveillance générale de cette dernière et, à ce titre, s'occupe plus particulièrement de questions liées aux finances, aux ressources humaines et à l'administration. Une de ses responsabilités premières consiste à nommer le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil). Le Conseil nomme aussi les sous-gouverneurs.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration

L'une des principales fonctions du Conseil est le rôle qu'il joue dans la définition de l'orientation stratégique et du plan directeur de la Banque. De nos jours, les activités essentielles de celle-ci, et de toutes les autres banques centrales d'ailleurs, sont marquées par l'évolution constante de la technologie et de la conjoncture internationale. Au cours de 1999, le Conseil a encadré une démarche visant à permettre de cerner ces influences et à proposer des mesures pour y faire face. L'examen des résultats de la Banque dans ce paysage changeant constitue un autre élément important des fonctions d'intendance du Conseil. Pendant l'année, ce dernier a reçu des rapports et approuvé des initiatives touchant les diverses fonctions de la Banque. Il a suivi de près les questions relatives au passage à l'an 2000 et, à chacune de ses réunions, il a passé en revue les préparatifs internes et externes effectués par la direction. Lors de sa première réunion de l'an 2000, le Conseil a évalué de concert avec l'équipe de direction la mesure dans laquelle

la Banque avait réussi à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés pour 1999.

Le Conseil s'est aussi appliqué à remplir ses responsabilités en matière de ressources humaines. Une de ses principales tâches a été de mener à terme le processus de sélection d'un nouveau premier sous-gouverneur, amorcé en 1998. En mai 1999, le Conseil a nommé M. Malcolm Knight à ce poste pour succéder à M. Bernard Bonin, qui prenait sa retraite. M. Knight est entré en fonction le 5 juillet 1999. Le Conseil s'est aussi penché sur d'autres questions concernant la planification de la relève à la Banque. Il a notamment annoncé la nomination de M. Pierre Duguay au poste de sous-gouverneur, de même qu'une série de promotions et d'affectations par rotation destinées à diversifier l'expérience de la direction. Sur un plan plus général, le Conseil a contribué à définir des plans de perfectionnement à l'intention des futurs gestionnaires de la Banque en accordant une attention toute particulière aux compétences clés en matière de leadership, à l'équité en matière d'emploi et au bilinguisme.

Comme d'habitude, le Conseil a évalué le rendement du gouverneur et du premier sous-gouverneur et collaboré à l'évaluation du rendement des sous-gouverneurs.

Autres questions liées au régime de gestion

Pour assurer une surveillance efficace des affaires de la Banque, le Conseil doit pouvoir agir indépendamment de la direction, au besoin. C'est dans cet esprit qu'il a adopté certains des meilleurs principes et des pratiques optimales en vigueur dans les secteurs privé et public en matière de régime de gestion, et il les revoit régulièrement pour s'assurer de leur pertinence. Pour l'aider à cet égard, le Conseil a mis sur pied le Comité du régime de gestion, composé des quatre administrateurs externes siégeant au Comité de direction et présidé par l'administrateur



principal. Ce comité examine notamment le cycle annuel des questions sur lesquelles il doit se prononcer et la qualité des renseignements présentés au Conseil pour juger si des révisions s'imposent ou encore si des précisions sont nécessaires. Les administrateurs externes se réunissent seuls à la fin de chaque réunion du Conseil afin de façonner l'ordre du jour des réunions tout au long de l'année. C'est aussi une occasion pour eux de s'exprimer en toute indépendance. L'administrateur principal transmet ensuite au gouverneur les commentaires des autres administrateurs externes. Le Comité du régime de gestion a aussi entrepris de passer en revue les

mandats des différents comités afin de veiller à ce qu'ils reflètent fidèlement les responsabilités de chacun de ceux-ci.

Au cours de l'année, le Conseil a aidé la direction à revoir la *Loi sur la Banque du Canada* dans le but de déterminer les modifications qu'il conviendrait d'y apporter pour tenir compte du paysage financier changeant et d'autres questions ayant une incidence sur la Banque.

Tous les ans, le Conseil effectue une auto-évaluation. En 1999, il concluait que les mesures mises en place au cours de l'année lui permettraient de continuer à exercer pleinement ses fonctions d'intendance des affaires de la Banque.

LE PASSAGE À L'AN 2000

Le défi du passage à l'an 2000

Les acteurs du secteur financier canadien, dont la Banque du Canada, ont vite reconnu qu'ils devaient se préparer à faire face aux problèmes pouvant découler du passage à l'an 2000. De vastes mesures de prévention ont été prises à cet effet. Les systèmes essentiels ont été identifiés, modifiés au besoin, puis testés. Des essais ont été effectués conjointement avec des partenaires externes, ainsi qu'à l'échelle du secteur financier.

Même si tous les protagonistes prévoyaient que les opérations allaient se poursuivre tout à fait normalement à l'arrivée de l'an 2000, ils ont examiné et révisé leurs plans de contingence afin de pouvoir remédier aux problèmes que pourrait susciter le changement de date. En outre, des dispositions particulières ont été arrêtées pour gérer le déroulement de la fin de semaine du passage à l'an 2000. Ces mesures exceptionnelles avaient un caractère préventif et visaient à faciliter la prestation ininterrompue des services financiers au début de la nouvelle année. D'ailleurs, les grandes banques et d'autres institutions de dépôt ont garanti à leurs clients que les fonds qu'ils détenaient dans leurs comptes seraient en sécurité et que les dossiers financiers seraient entièrement protégés. La Banque du Canada a donné des assurances similaires aux titulaires d'obligations d'épargne du Canada et d'autres titres d'État destinés aux particuliers.

Les plans de contingence

Les institutions financières et les exploitants d'importants systèmes partagés au sein du secteur financier ont élaboré des plans de contingence pour parer aux problèmes que pourrait engendrer le passage à l'an 2000, comme un éventuel accroissement des besoins de liquidités. En général, ces plans prévoyaient l'établissement de sites de relève pour la poursuite des activités, de dispositifs de communication de rechange et de procédures manuelles de secours. La Banque

En vue du passage à l'an 2000, la Banque a adapté puis testé ses systèmes internes et revu et modifié au besoin ses plans de contingence. Les dépenses qu'elle a engagées, de 1997 à 2000, pour relever le défi du passage à l'an 2000 avoisinent les 23 millions de dollars (11,7 millions pour les ressources externes et l'équipement nécessaires, 5,1 millions pour les plans de contingence et le transport des billets de banque et 6 millions pour le travail effectué par des employés réguliers de la Banque).

du Canada, comme d'autres banques centrales partout dans le monde, a examiné le rôle qu'elle pourrait jouer face aux conséquences d'une interruption des opérations des principaux systèmes de compensation et de règlement et comment elle pourrait intervenir si les institutions financières venaient à avoir des besoins exceptionnels de liquidités. Son communiqué du 2 septembre 1999 exposait certaines des mesures de contingence qu'elle a mises en place.

Tout d'abord, la Banque a établi un mécanisme spécial d'octroi de liquidités à l'intention des institutions financières solvables qui participent directement au système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et offrent des garanties acceptables. L'existence de ce mécanisme spécial a procuré à ces institutions – et aux utilisateurs du système financier – l'assurance que, si le passage à l'an 2000 devait donner lieu à des demandes inhabituelles de liquidités, celles-ci seraient satisfaites. Ce mécanisme aura été en place du 1^{er} novembre 1999 au 31 mars 2000.

En second lieu, la Banque du Canada a décidé d'accepter, pendant cette période, un plus large éventail de garanties qu'à l'accoutumée pour faciliter l'octroi de

liquidités dans des circonstances normales ou exceptionnelles. D'habitude, les prêts consentis à des fins de trésorerie doivent être entièrement garantis au moyen de titres comme ceux émis par le gouvernement canadien. En étendant la gamme des garanties admissibles notamment au papier commercial et au portefeuille de prêts des institutions emprunteuses, la Banque a contribué à dissiper les craintes des institutions financières concernant leur aptitude à emprunter de grosses sommes auprès d'elle pour satisfaire des demandes inhabituelles de liquidités. La Banque a mis en œuvre des mesures pour limiter les risques associés à cet élargissement de l'éventail des garanties admissibles.

Enfin, une troisième mesure a été prise afin de répondre aux craintes selon lesquelles les pressions techniques qui se font normalement sentir en fin d'année, et qui seraient amplifiées par les inquiétudes liées au passage à l'an 2000, pourraient faire monter le taux du financement à un jour au-delà de la limite supérieure de la fourchette opérationnelle établie par la Banque. Cette dernière a déclaré que, pour maintenir le taux moyen du financement à un jour à l'intérieur de la fourchette opérationnelle pendant la période précédant et suivant le passage à l'an 2000, elle mettrait des encaisses de règlement supplémentaires à la disposition des participants au STPGV et aurait davantage recours aux prises en pension spéciales. Ces dernières sont des transactions que la Banque du Canada effectue auprès de négociants principaux afin de contrebalancer les pressions à la hausse qui s'exercent sur le taux du financement à un jour lorsque celui-ci dépasse le milieu de la fourchette opérationnelle.

Les billets de banque

La Banque du Canada s'est préparée, avec les institutions financières, à faire face à d'éventuelles hausses de la demande de billets de banque vers la fin de l'année 1999. Bien qu'elle conserve habituellement

d'importantes réserves de billets de façon à satisfaire la demande du public pendant des périodes de pointe ou lors de circonstances exceptionnelles, la Banque a considéré qu'il était important que les Canadiens soient convaincus qu'il y aurait suffisamment de billets pour répondre à leurs besoins. Par conséquent, elle a fortement accru ses réserves pour les porter à quelque 23 milliards de dollars, soit environ quatre fois le montant habituel. Elle s'y est prise de façon économique, en faisant imprimer des billets qui n'auraient normalement été commandés qu'en 2000 et 2001 et en stockant des billets usés qui auraient été détruits dans d'autres circonstances. La Banque a travaillé en étroite collaboration avec des entreprises de transport par véhicule blindé et des institutions de dépôt pour faire en sorte que

Les Canadiens ont affiché une grande confiance dans la capacité des institutions financières et des modes de paiement, comme les cartes de débit ou de crédit, de continuer à fonctionner normalement au début de l'an 2000 et par la suite.

ces réserves supérieures à la moyenne soient distribuées dans les diverses régions du pays et que les institutions financières puissent facilement y puiser au cas où la demande augmenterait.

En décembre 1999, la valeur totale des billets de banque en circulation était légèrement supérieure à la normale pour cette période de l'année. Ainsi, au 31 décembre, on estimait que cette valeur dépassait d'environ 5,5 milliards de dollars le chiffre auquel on se serait attendu ordinairement. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que les institutions financières ont pris la précaution de détenir des réserves supérieures à la moyenne pour parer à un accroissement possible de

la demande des ménages et des entreprises. En fait, la demande du public en billets de banque supplémentaires n'a pas été très élevée. Les Canadiens ont affiché une grande confiance dans la capacité des institutions financières et des modes de paiement, comme les cartes de débit ou de crédit, de continuer à fonctionner normalement au début de l'an 2000 et par la suite. Dès la deuxième semaine de janvier 2000, la valeur des billets en circulation était presque revenue au niveau habituel.

Les communications

Les acteurs du secteur financier ont compris qu'il était primordial de mettre le public au courant des vastes préparatifs qu'ils avaient entrepris s'ils voulaient que le passage à l'an 2000 s'effectue de façon harmonieuse. Vers la fin de l'année, beaucoup considéraient que le secteur financier canadien était si bien préparé que le principal problème n'était plus d'ordre technique. Il y avait plutôt lieu de s'inquiéter de la réaction possible du public ou des marchés, dont les craintes concernant le passage à l'an 2000 pourraient se révéler plus dommageables que les problèmes informatiques susceptibles de survenir à ce moment-là.

Dans le cadre des efforts visant à informer le public du haut degré de préparation du secteur financier et à l'inciter à bien peser ses réactions face aux inquiétudes liées au passage à l'an 2000, la Banque du Canada a mis au point une page Web renfermant des renseignements détaillés sur la question (et présentant des liens vers des sites connexes).

À cela sont venus s'ajouter des discours prononcés par les membres du Conseil de direction, des entrevues et des points de presse, ainsi que des articles et des communiqués. La Banque a insisté sur le fait que l'utilisation de divers modes de paiement autres que l'argent liquide, comme les cartes de crédit et de débit, d'autres formes de transfert électronique de fonds et les chèques, ne devrait poser aucun problème. La Banque a fait savoir aux

Canadiens que c'est auprès de leur institution financière que leur argent serait le plus en sécurité et que, en fait, ils devraient se préparer pour la fin de semaine du passage à l'an 2000 comme ils le feraient pour toute autre longue fin de semaine.

Le passage

Le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans heurt tant au Canada qu'à l'étranger. Dans le secteur financier, les marchés et les institutions ont clos leurs opérations normalement le 31 décembre. Les systèmes de paiement de détail, notamment ceux utilisés dans le cadre des transactions effectuées par carte de débit et de crédit et par guichet automatique, n'ont pas connu de défaillance au début de la nouvelle année. Les services permettant de faire des transactions bancaires en ligne ou par téléphone ont bien fonctionné, et les succursales des institutions financières ont pu reprendre sans problème leurs activités à l'issue de la longue fin de semaine du jour de l'An. La demande accrue de billets de banque a pu être facilement satisfaite grâce aux réserves supérieures à la normale que détenaient la Banque du Canada et les institutions financières. Les principales infrastructures du secteur des services financiers, tels les systèmes de paiement exploités par l'Association canadienne des paiements et les systèmes de compensation et de règlement qui traitent les transactions portant sur des titres, des actions, des produits dérivés et des fonds communs de placement, ont toutes fonctionné normalement. La Banque n'a reçu aucune demande de prêt de la part des institutions financières autorisées à recourir au mécanisme spécial d'octroi de liquidités. En revanche, des négociants principaux ont fait appel aux prises en pension spéciales en décembre. L'évolution des taux d'intérêt à un jour n'a rien eu d'inhabituel. Comme prévu, tout s'est déroulé normalement durant la fin de semaine du passage, ainsi que par la suite. Il n'en reste pas moins que les acteurs du

L'échange de renseignements à l'échelle mondiale

La communication efficace de renseignements pertinents entre les autorités de surveillance des marchés financiers partout dans le monde était essentielle pour que le passage à l'an 2000 puisse s'effectuer sans heurt.

Le Conseil conjoint an 2000 (Joint Year 2000 Council), un comité regroupant des représentants d'organismes de réglementation des banques, des compagnies d'assurance et des marchés de titres, ainsi que des spécialistes des systèmes de paiement du monde entier, a établi un service de communication dans le but d'aider les autorités de surveillance des marchés à mettre en commun l'information et à coordonner les mesures à prendre.

Mis au point et administré par la Banque des Règlements Internationaux, ce service a fourni les coordonnées de personnes-ressources aux autorités de surveillance des grands marchés financiers. Il a rassemblé puis communiqué des informations concernant l'état de fonctionnement des principaux marchés et des institutions et infrastructures les plus importantes du secteur financier, créé un service informatisé permettant de suivre le déroulement du passage à l'an 2000 sur les marchés nationaux et organisé des conférences téléphoniques entre des représentants des organismes de réglementation des différentes régions du monde.

Pour sa part, la Banque du Canada, à l'instar du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, a transmis des renseignements sur les travaux de préparation des marchés financiers canadiens ainsi que sur le déroulement des opérations pendant la fin de semaine du passage à l'an 2000.

secteur financier continueront, au cours de l'année, à se tenir à l'affût de tout problème découlant du changement de date.

Les préparatifs exceptionnels auxquels se sont livrés les secteurs public et privé ces dernières années ont, à n'en pas douter, contribué fortement à ce que le passage à l'an 2000 s'effectue en douceur. Il faut signaler que la collaboration entre les organismes des deux secteurs a été très étroite. L'information a circulé efficacement, et les plans de contingence et les initiatives relevant des communications ont été harmonisés. Il ressort de tout cela que le secteur financier est doté à présent de plans de contingence plus complets et de meilleurs réseaux de communication, ce qui lui sera favorable dans les années à venir.

COMPTE RENDU D'INTENDANCE

La politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Plus précisément, la Banque vise à contenir la tendance de l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), à l'intérieur d'une fourchette cible allant de 1 à 3 %. En février 1998, l'application de cette fourchette, établie conjointement avec le gouvernement, a été prolongée jusqu'à la fin de 2001. Une cible à long terme, compatible avec la stabilité des prix, sera définie d'ici là.

L'inflation a été maintenue à de très bas niveaux grâce à la stratégie efficace axée sur la réalisation de cibles d'inflation que la Banque du Canada a adoptée.

*Énoncé de la mission du FMI au Canada
16 novembre 1999*

Pour mettre en œuvre la politique monétaire, la Banque se sert de l'influence qu'elle exerce sur les taux d'intérêt à court terme et, par ricochet, sur toute la gamme des taux de rendement et le taux de change du dollar canadien. Les mesures de politique monétaire agissent sur l'inflation de façon indirecte seulement et, en règle générale, leurs effets se font progressivement sentir pendant une période allant de 18 à 24 mois. La Banque se concentre par conséquent sur la tendance de l'inflation, qu'elle estime à l'aide d'un indice de référence des prix à la consommation qui exclut de l'IPC les composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects.

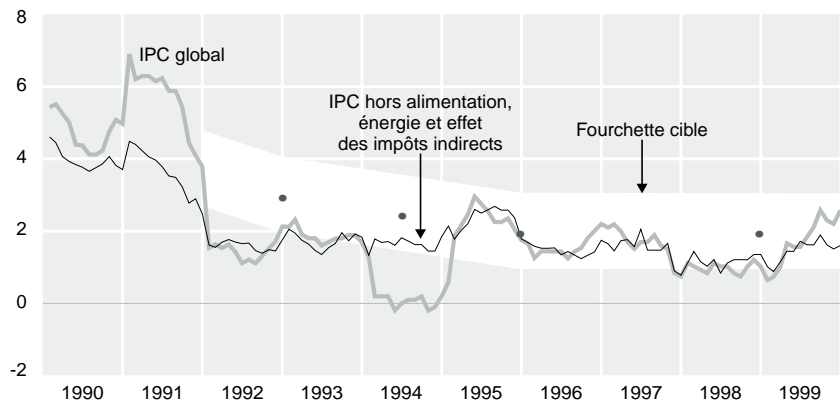
Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque, qui était tombée à la limite inférieure de la fourchette cible en 1998, a ensuite augmenté pour se rapprocher du point médian de la fourchette au deuxième semestre de 1999. À la fin de l'année, elle se situait à 1,6 %. Cette évolution est en grande partie attribuable à la réduction des capacités excédentaires entraînée par la vigueur de la croissance économique au Canada. Elle reflète également certains facteurs transitoires, comme les effets retardés de la dépréciation que le dollar canadien a connue en 1998 et qui a fait monter les prix des biens et services importés. L'indice global des prix à la consommation s'est accru de 2,6 % au cours de l'année; cette hausse bien supérieure à celle de l'indice de référence s'explique par le renchérissement marqué du mazout et de l'essence.

Les prévisionnistes du secteur privé continuent de s'attendre à ce que le taux moyen d'augmentation de l'IPC s'établisse près du point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation de la Banque. Selon la dernière enquête du Conference Board, par exemple, ils prévoient un taux de 2,2 % cette année et de 2,0 % en 2001.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



• Point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation

Le taux d'inflation attendu à long terme qui se dégage des enquêtes effectuées auprès des prévisionnistes du secteur privé est également demeuré au point médian de la fourchette visée par la Banque. L'écart entre le rendement des obligations d'État classiques et celles indexées sur le coût de la vie, qui a aussi tendance à refléter les attentes d'inflation à long terme, s'est beaucoup rétréci à l'automne 1998, lorsque certains évoquaient la possibilité d'une déflation à l'échelle mondiale. Au cours de 1999, l'écart s'est de nouveau élargi pour s'établir près du milieu de la fourchette cible.

L'économie canadienne s'est fort bien comportée en 1999. Elle a affiché une croissance de près de 4 %, et le taux de chômage est tombé à 6,8 % à la fin de l'année, ce qui ne s'était pas vu depuis 23 ans. Le dynamisme remarquable de l'activité aux États-Unis nous a été très favorable. La reprise observée en Europe et le regain de vigueur qu'a connu l'économie de certains des pays asiatiques qui avaient été le plus durement touchés par la crise financière nous ont également aidés, de même que le redressement des prix des principaux produits de base que nous exportons. L'essor de l'activité au Canada a aussi été stimulé par le niveau relativement bas des taux d'intérêt, la croissance de l'emploi et une amélioration de la confiance des consommateurs, qui ont favorisé une progression de la dépense intérieure. Face à l'essor de l'économie canadienne, la Banque a relevé le taux officiel d'escompte le 17 novembre 1999 et à nouveau le 3 février 2000 afin de maintenir le bas niveau d'inflation nécessaire à une expansion durable.

Évaluation de la situation internationale

L'évolution de la situation internationale influence notre économie et nos marchés financiers. La Banque consacre donc beaucoup de temps et d'efforts à comprendre et à prévoir ce qui se passe ailleurs et conseille le gouvernement canadien sur des questions économiques et financières de portée internationale. Elle travaille en étroite

collaboration avec d'autres banques centrales à l'étude de questions liées à la politique monétaire et à la stabilité financière. Elle entretient aussi des relations suivies avec les grandes institutions économiques et financières internationales, en vue d'échanger des renseignements et de débattre de sujets d'actualité.

Au cours de 1999, d'importants changements ont été apportés aux arrangements monétaires internationaux. Le début de l'année a été marqué par le lancement de la monnaie européenne unique (l'euro), événement qui a ravivé l'intérêt pour la question de la faisabilité d'unions monétaires ailleurs dans le monde. Les avantages du recours à une caisse d'émission et à la « dollarisation », c'est-à-dire l'adoption du dollar américain comme unité monétaire, ont aussi fait l'objet de vastes débats, en particulier en Amérique latine. Tout aussi significatif est le fait qu'un certain nombre de pays à marché émergent ont adopté un régime de changes flottants et des cibles en matière d'inflation. En 1999, le Brésil et la Colombie se sont joints à ce groupe. La Banque a apporté son aide à des pays désireux d'obtenir des conseils techniques sur l'utilisation de cibles d'inflation aux fins de la conduite de la politique monétaire et de bénéficier ainsi de l'expérience qu'elle a acquise à cet égard.



Par le passé, il était illégal de reproduire des billets de banque sous quelque forme que ce soit. Les modifications qui ont été apportées au Code criminel en 1999 ont permis à la Banque d'utiliser des photographies de billets pour illustrer cette nouvelle publication, dont l'auteur est James Powell, chef du département des Relations internationales.



Pendant que l'économie mondiale se relevait de la tourmente qui l'a secouée en 1997 et 1998, la communauté internationale a cherché de nouveaux moyens, plus efficaces, de prévenir et de résoudre les crises financières. Il a beaucoup été question des régimes de changes flottants durant les discussions qui ont eu lieu sur les façons d'éviter les crises financières et de limiter les dommages qu'elles occasionnent. Il est apparu que les pays dotés de changes flottants ont en général réussi à s'adapter plus rapidement aux perturbations et s'en sont mieux remis que les autres pays.

Recherche et analyse

La formulation de la politique monétaire se fonde principalement sur l'analyse et la recherche. Pour assurer la solidité de ses travaux, la Banque entretient des relations avec des universitaires et d'autres chercheurs par l'entremise de colloques, de séminaires et de contacts informels et par la publication d'études préparées par des membres de son personnel.

En 1999, la Banque a été l'hôte d'un colloque sur le rôle que jouent les agrégats monétaires dans la formulation de la poli-

tique monétaire. Les actes de ce colloque seront publiés plus tard cette année et versés également dans le site Web de la Banque. Au printemps 2000, la Banque tiendra un séminaire au cours duquel on discutera des recherches menées sur la définition d'une cible à long terme en matière de stabilité des prix.

Un bon nombre d'études ont été effectuées sur les avantages que présente un régime de changes flottants pour le Canada et sur les conséquences de l'utilisation d'un mécanisme de change différent. Les résultats de certains de ces travaux ont été débattus en 1999 dans le cadre de forums nationaux et internationaux, et cette question constituera le thème central du prochain colloque que tiendra la Banque, à l'automne 2000. La conduite de la politique monétaire en contexte d'incertitude et la détermination d'une vaste gamme d'indicateurs des pressions s'exerçant sur l'appareil de production et sur l'inflation lorsque l'économie fonctionne presque aux limites de sa capacité ont également occupé une grande place dans le programme de recherche de la Banque. Par ailleurs, celle-ci a continué de s'appliquer à améliorer la compréhension qu'elle a du fonctionnement des marchés financiers

canadiens et de la façon dont l'évolution de la structure de ces marchés influe sur le comportement de l'économie canadienne.

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Dans un contexte où l'économie canadienne s'approche des limites de sa capacité de production, la Banque a beaucoup traité, dans ses communications externes, des risques auxquels la politique monétaire est confrontée. Elle a également insisté sur la nécessité de modifier le taux officiel d'escompte en temps opportun afin de maintenir la



PHOTO : JAMES ZAGON

Colloque sur la monnaie, la politique monétaire et les mécanismes de transmission tenu par la Banque du Canada en novembre 1999



tendance de l'inflation à un bas niveau et de favoriser ainsi une expansion économique durable au Canada.

La Banque a procédé à une revue de ses activités de communication en 1999 afin de veiller à ce que l'approche suivie soit systématique et bien intégrée. C'est dans cette optique qu'elle publiera dorénavant en février et en août une mise à jour officielle de l'analyse présentée dans le *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraît deux fois l'an (en mai et en novembre).

Les employés des bureaux régionaux de la Banque ont aidé les administrateurs et les membres du Conseil de direction dans les activités de liaison externe qu'ils mènent aux quatre coins du pays. Ils sont restés en contact avec les gouvernements provinciaux ainsi qu'avec des entreprises et des associations industrielles, des établissements d'enseignement et le grand public. Ils ont également continué de perfectionner les méthodes qu'ils utilisent pour recueillir des renseignements sur l'évolution économique actuelle et attendue. Chaque trimestre, les bureaux régionaux présentent au Conseil de direction les résultats d'une enquête effectuée auprès d'une centaine d'entreprises et d'associations afin qu'il dispose d'une évaluation « sur le terrain » de la situation économique et d'un complément aux projections économiques établies par le personnel de la Banque.

Le site Web de la Banque est devenu une source d'information pratique, où l'on trouve un éventail de plus en plus grand de statistiques financières, de documents et de renseignements sur la Banque. Un nouveau module illustrant le mécanisme de transmission de la politique monétaire a été ajouté en 1999, de même qu'une feuille de calcul de l'inflation, un outil interactif qui montre les effets que l'inflation a exercés sur la valeur de la monnaie au cours des 85 dernières années.

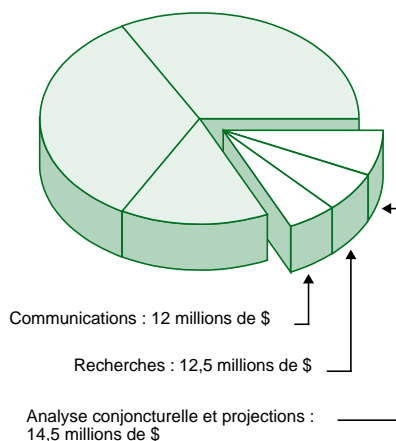
Dépenses d'exploitation

La formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire ont entraîné des dépenses de 39 millions de dollars en 1999,

ce qui représente environ 18 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit là d'une baisse de 1,7 million de dollars par rapport à 1998. Cette diminution s'explique par deux grands facteurs, à savoir l'achèvement en 1998 de la refonte du système utilisé par la Banque pour traiter les données recueillies auprès des institutions financières et la perception de droits dans le cadre d'une entente de partage des coûts conclue avec le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada relativement au traitement de ces données.

Comme il a déjà été mentionné, la communication est l'un des aspects importants de la conduite de la politique monétaire. Les activités liées aux communications externes sont à l'origine de 31 % des dépenses engagées au titre de la politique monétaire. Ce chiffre tient compte du temps que les différents membres du Conseil de direction ont consacré à des discours et au programme de liaison externe, des coûts liés à la préparation et à la production des publications ainsi que des dépenses relatives aux activités des représentants régionaux.

Activités liées à la fonction Politique monétaire en proportion des dépenses d'exploitation totales





La monnaie

Les Canadiens règlent chaque jour des centaines de millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets de qualité en quantité suffisante et que ceux-ci soient à l'épreuve de la contrefaçon.

En 1999, la Banque a étendu et intensifié ses efforts pour familiariser le public avec les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets authentiques. Elle a poursuivi ses travaux de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets ainsi que ses activités relatives à l'émission d'une nouvelle série de billets. De concert avec ses partenaires au sein du système de distribution des billets, elle a mené à terme de vastes et minutieux préparatifs en vue du passage à l'an 2000.

La contrefaçon

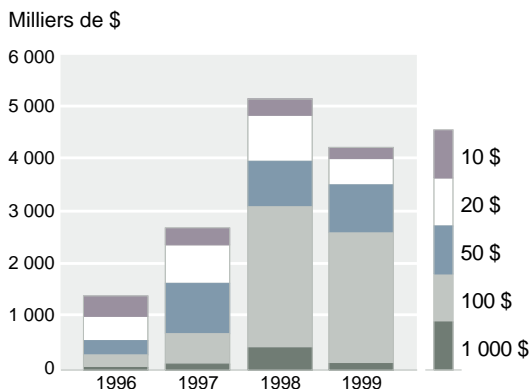
Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation. Toutefois, leur nombre a augmenté ces dernières années.

La valeur des faux billets retirés de la circulation a doublé entre 1997 et 1998, en raison surtout d'un accroissement marqué du nombre de billets de 100 dollars contrefaits. En revanche, elle a baissé entre 1998 et 1999. Ce récent recul de la contrefaçon tient principalement à la diminution du nombre de faux billets de 10, 20 et 1 000 dollars.

On peut rapidement déterminer qu'un billet est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures authentiques de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline. Un billet contrefait n'a pas non plus les autres éléments de sécurité incorporés aux billets authentiques, comme l'impression en relief du portrait et les petites pastilles vertes, ou planchettes, que l'on peut détacher avec l'ongle.

On peut obtenir des renseignements additionnels en composant le **1 888 513-8212**, ou en visitant le site Web de la Banque (<http://www.bank-banque-canada.ca>).

Montant des faux billets retirés de la circulation



La Banque surveille et analyse l'état de la contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière). Ses efforts viennent appuyer le travail des enquêteurs et le programme d'information sur la monnaie qu'elle a mis en place.



Bob Dolomont, de notre bureau des provinces de l'Atlantique, présente un exposé à des représentants de la Société canadienne de la sécurité industrielle à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Le programme d'information sur la monnaie

Un public averti qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont dotés les billets authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

En 1999, la Banque a continué d'étendre son programme d'information sur la monnaie. Son personnel a fait quelque 280 exposés devant des caissiers d'institutions financières et de commerces, des groupements d'entreprises et des policiers ainsi que dans des établissements scolaires afin d'aider les gens à mieux reconnaître les principaux éléments de sécurité des billets de banque authentiques. Ce volet du programme a été complété par la distribution d'affiches, de dépliants et de films vidéo ainsi que par les activités qu'organise le Musée de la monnaie.

Au cours des deux ou trois prochaines années, le Musée concevra pour le Web des activités et des expositions portant sur le patrimoine numismatique canadien et sur les rôles et responsabilités de la Banque.

Recherche et développement

Les innovations techniques relatives aux billets de banque et la mise au point de nouveaux éléments de sécurité constituent

un puissant moyen de défense contre les faussaires.

Les travaux de recherche et développement de la Banque visent essentiellement à faire obstacle aux menaces découlant des progrès de la technologie dans le domaine de l'impression de documents par photocopieur et par ordinateur, ainsi qu'à améliorer les méthodes de production des billets.

En 1999, la Banque s'est penchée sur les nouveaux dispositifs anticontrefaçon et les matériaux sur lesquels les billets de banque peuvent être imprimés. Elle cherche ainsi à mettre au point un nouveau genre de billet qui pourra être

modifié au fil des ans afin de contrer les menaces que poseront les innovations futures. Pour mener à bien cette entreprise, la Banque fait appel à l'expertise de sociétés d'impression de billets, d'organismes d'application de la loi et de grands instituts d'émission étrangers. Elle consulte également des particuliers, des représentants du gouvernement et des personnes ayant une déficience visuelle au sujet des thèmes et des éléments qui seront utilisés pour la nouvelle série de billets.

La nouvelle série de billets de banque

La Banque projette de lancer la première coupure de la nouvelle série en 2001. Les autres seraient graduellement mises en circulation au cours des deux ou trois années suivantes.

En 1999, les travaux ont été axés sur l'intégration d'éléments de sécurité perfectionnés dans la conception du billet. La nouvelle série comprendra plusieurs éléments de sécurité tirant parti des progrès réalisés en matière de technologie ainsi qu'au chapitre des méthodes de production et de la durabilité des billets. Tout en offrant une



meilleure protection contre la contrefaçon, les innovations apportées devraient permettre de réduire les coûts de production. Comme la Banque travaille de concert avec les institutions financières et les fabricants d'équipement, le lancement de la nouvelle série ne devrait pas exiger de modifications importantes aux installations et aux équipements actuels de traitement des billets.

Une fois, deux fois... adjugé!

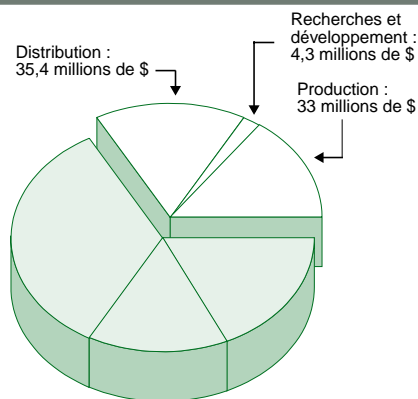
En novembre 1999, pour la première fois de son histoire, la Banque du Canada a mis aux enchères auprès des collectionneurs des billets de banque d'anciennes séries et des spécimens qu'elle possédait en surplus. Aucun des articles offerts ne faisait partie de la Collection nationale de monnaies. La Banque a choisi la vente aux enchères afin de permettre à tous les Canadiens intéressés d'y participer.

Des spécimens de billet provenant de séries antérieures et des billets à bas numéro de série appartenant à l'émission mise en circulation entre 1969 et 1979 ont été offerts aux enchères à Toronto; les acheteurs éventuels pouvaient présenter leur soumission en personne, par télécopieur ou par courriel. La vente a suscité beaucoup d'intérêt parmi les collectionneurs et dans le grand public, et les lots se sont vendus à des prix bien supérieurs aux attentes.

Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 72,7 millions de dollars en 1999, ce qui constitue environ 33 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une hausse de 15,2 millions de dollars ou d'environ 26 % par rapport à 1998.

Activités liées à la fonction Monnaie en proportion des dépenses d'exploitation totales



Cette augmentation marquée est attribuable aux préparatifs liés au passage à l'an 2000. Les billets neufs qui auraient dû être imprimés en 2000 et 2001 l'ont été en 1999; il a aussi fallu les distribuer partout au pays.

Les dépenses engagées sont réduites par le produit des ventes du matériau optique de sûreté. Depuis bon nombre d'années, la Banque se sert de ce matériau, qu'elle produit elle-même, pour fabriquer la vignette de couleur or et vert appliquée sur les billets canadiens de coupure élevée. La Banque commercialise d'autres versions de ce matériau auprès des instituts officiels d'émission de pays étrangers. En 1999, les recettes tirées de la vente du matériau optique de sûreté ont augmenté de façon sensible.

Abstraction faite des dépenses effectuées en prévision du passage à l'an 2000, les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 56 millions de dollars en 1999, ce qui représente quand même une part importante de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque pendant l'année, mais quelque 3 % de moins que les dépenses effectivement engagées en 1998.



Les services de banque centrale

Les deux principaux objectifs des Services de banque centrale sont de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et de fournir des services de gestion financière efficaces au gouvernement fédéral.

Promotion de la fiabilité du système financier canadien

Surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque du Canada est responsable de la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays. Les institutions financières ont recours à ces systèmes pour effectuer des transferts de fonds ou traiter et régler les obligations de paiement découlant de l'achat

et de la vente d'instruments financiers tels que les titres d'emprunt, les actions, les devises ou les produits dérivés. La Banque examine les mécanismes destinés à assurer la gestion et le contrôle des risques associés à ces systèmes afin de veiller à ce que le système financier ne soit pas gravement perturbé en cas de défaillance d'un participant.

Le STPGV devient pleinement opérationnel

Le 4 février 1999, le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est devenu pleinement opérationnel. Il a été conçu et élaboré par l'Association canadienne des paiements, qui regroupe des institutions de dépôt et la Banque du Canada. Le STPGV est maintenant le pivot du système national de paiement, car il traite rapidement et en continu tout au long de la journée les transactions qui portent sur de grosses sommes ou dont le moment du règlement est critique. Il joue un rôle particulièrement important dans le règlement des obligations

Le STPGV et la Banque du Canada

Une fois devenu opérationnel, le STPGV a été assujéti à la surveillance générale de la Banque du Canada en vertu des dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* afin qu'un suivi continu puisse être exercé sur les mécanismes de contrôle des risques. Il en découle aussi une plus grande certitude sur le plan juridique que les obligations de paiement des participants seront réglées même en cas de défaillance de l'un ou plusieurs d'entre eux. Pour remédier aux préoccupations pouvant subsister en ce qui concerne le risque inhérent au système de paiement qui était déjà en place – à savoir le système automatisé de compensation et de règlement –, la Banque du Canada et les participants au STPGV travaillent à la prise en charge par ce dernier de la plupart des gros paiements.

Grâce au STPGV, la Banque peut exercer la fonction d'agent de règlement pour le SECTEM sans courir de risque majeur. Le SECTEM est un système électronique de compensation et de règlement des transactions sur obligations et titres du marché monétaire libellés en dollars canadiens. En assumant le rôle d'agent de règlement, la Banque permet que soit éliminé le « risque du banquier » pour le SECTEM et ses participants, c'est-à-dire le risque qu'une institution financière privée faisant office d'agent de règlement connaisse une défaillance.

de paiement en dollars canadiens découlant d'opérations sur titres ou sur devises. En procurant la certitude du règlement pour chaque message de paiement qu'il accepte, il diminue considérablement le risque inhérent au système canadien de paiement. Avec le STPGV, le Canada s'est doté d'un mécanisme de traitement des gros paiements qui répond aux normes internationales les plus élevées. À l'heure actuelle, le STPGV traite chaque jour 13 500 transactions en moyenne, qui totalisent un peu plus de 100 milliards de dollars.

Les systèmes de compensation et de règlement des opérations de change

Le STPGV permettra l'intégration du dollar canadien aux mécanismes de compensation et de règlement transfrontières multidevises, comme celui que la CLS Bank International exploitera et qui visera à réduire sensiblement les risques associés au règlement des opérations de change et à les contrôler. Pour ce faire, la CLS Bank exige la collaboration des banques centrales des pays dont la devise (comme le dollar canadien) sera intégrée au nouveau mécanisme. La Banque du Canada

La CLS Bank sera une banque à vocation spécifique constituée sous le régime de la législation fédérale américaine et supervisée par la Réserve fédérale. Elle mènera ses opérations à la fois à New York, où sera situé son siège social, et à Londres. La CLS Bank est une filiale en propriété exclusive de CLS Services, une société de portefeuille dont le siège social se trouve à Londres. CLS Services appartient actuellement à plus de 60 actionnaires (dont des banques canadiennes) établis dans 14 pays, et son capital est ouvert aux institutions financières admissibles.

a indiqué qu'elle fera office d'agent de règlement pour la CLS Bank et qu'elle ouvrira un compte de règlement à son nom. La Banque du Canada, le STPGV et le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM) devront commencer leurs activités à 0 h 30, les jours ouvrables, afin de faire coïncider leurs heures d'exploitation avec celles des systèmes de paiement d'Europe et d'Extrême-Orient.

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de banques centrales qui discute avec CLS Services de la nature exacte des mécanismes de règlement et de contrôle du risque qui seront mis en place. Bien qu'aucune date précise n'ait encore été arrêtée, la CLS Bank devrait amorcer ses opérations dans le courant de 2001.

Principes de base applicables aux gros systèmes de paiement

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de travail formé de représentants de 23 banques centrales, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ce groupe a pour tâche d'élaborer un ensemble de principes de base auxquels les gros systèmes de paiement devront se conformer pour que les autorités publiques les considèrent comme sûrs et efficaces. Il s'est aussi penché sur les responsabilités qui incombent aux banques centrales dans l'application de ces principes. Une ébauche des principes proposés a été distribuée pour commentaires en décembre 1999. Une fois le rapport final publié, la Banque incorporera les principes de base énoncés aux lignes directrices établies en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* et y assujettira les systèmes désignés en vertu de cette loi.

Dans son examen récent de la stabilité du système financier du Canada, le FMI a confirmé l'évaluation faite par la Banque du Canada selon laquelle le STPGV est en tous points conforme aux principes de base énoncés dans l'ébauche.

Le FMI évalue la stabilité du système financier canadien

À l'automne 1999, le FMI a procédé, dans le cadre d'un projet-pilote, à une évaluation du système financier canadien. Cette démarche a pour objet d'aider les pays à apporter les améliorations nécessaires au renforcement de leur secteur financier. Le FMI conclut que le Canada dispose d'un système financier sain et stable et que le cadre de réglementation en place est hautement conforme aux principales normes internationales.

Établissement de succursales de banques étrangères au Canada

En juin 1999, le gouvernement fédéral a modifié sa législation bancaire dans le but de permettre aux banques étrangères de mener des opérations au Canada par l'entremise de succursales. Cette décision a soulevé certaines questions quant aux risques auxquels seraient alors exposés les systèmes de compensation et de règlement étant donné que les banques étrangères allaient être assujetties à la fois aux lois du pays où elles ont été constituées et à la législation canadienne. Pour remédier à la situation, la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* a été révisée de façon à permettre au gouverneur de la Banque du Canada de juger si la participation directe d'une succursale de banque étrangère à un système de compensation et de règlement désigné en vertu de la *Loi* constitue un risque inacceptable. Si le gouverneur conclut que tel est le cas, il pourra interdire ou soumettre à certaines conditions la participation d'une succursale de banque étrangère à ce système.

Élaboration d'une stratégie pour le secteur financier

Par suite de la publication, en septembre 1998, du rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, le gouvernement fédéral a fait paraître en juin 1999 un document d'orientation exposant un nouveau cadre stratégique pour le secteur financier canadien.

La Banque a participé étroitement aux travaux qui ont mené à la rédaction du document en question, en fournissant au ministère des Finances des analyses et des avis sur de nombreux points touchant la sécurité et l'efficacité du secteur financier. La Banque considérait comme particulièrement importantes les propositions visant à donner aux compagnies d'assurance vie, aux courtiers en valeurs mobilières et aux gestionnaires de fonds communs de placement du marché monétaire un accès au système de paiement. En outre, compte tenu des responsabilités de surveillance qui lui incombent en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque s'est aussi beaucoup intéressée à la question de la surveillance générale accrue, par les pouvoirs publics, des opérations de l'Association canadienne des paiements, et peut-être même d'autres systèmes de paiement.

Publication des principes, normes et procédures

L'une des activités que la Banque a menées au cours de 1999 en vue de promouvoir la stabilité du système financier canadien a consisté à élaborer des principes, normes et procédures pour régir les opérations d'achat et de vente de certains titres et d'autres instruments financiers qu'elle conclut lorsque les marchés financiers ou le secteur financier connaissent des tensions graves et exceptionnelles. La *Loi sur la Banque du Canada* accorde à la Banque le pouvoir discrétionnaire d'effectuer de telles transactions; les principes, normes et

procédures élaborés servent à clarifier les types de titres admissibles et les circonstances dans lesquelles de telles opérations peuvent être envisagées. Comme l'exige la *Loi*, ces principes, normes et procédures ont été publiés dans la *Gazette du Canada*; ils ont aussi été versés dans le site Web de la Banque.

Services de gestion financière

Emprunts du gouvernement

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère les emprunts de ce dernier en procédant à l'émission de

bons du Trésor et d'obligations et en le conseillant sur la composition de sa dette. Certaines initiatives lancées en 1999 avaient pour objectif d'accroître la liquidité de la dette de l'État. Par exemple, on a écourté le délai de communication des résultats des opérations de rachat aux participants, ce qui a permis d'améliorer le programme-pilote de rachat d'obligations, conçu pour renforcer l'offre de titres des émissions de référence, lesquelles sont plus activement négociées, et afin d'élargir la participation sur les marchés. Cinq opérations de rachat totalisant près de 2,8 milliards de dollars ont été effectuées en 1999.

La stabilité financière internationale

En 1999, deux nouvelles instances internationales ayant pour objet de favoriser la stabilité financière se sont mises à l'œuvre.

- ◆ **Le Forum sur la stabilité financière** a été créé par le Groupe des Sept (G7) pour promouvoir les échanges d'information et coordonner les activités des autorités nationales (y compris les banques centrales), des institutions internationales et des groupes de réglementation ou d'experts internationaux dont les responsabilités portent sur divers aspects de la stabilité financière. Le Canada est représenté au sein du Forum par le ministère des Finances, la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières. L'une des premières initiatives prises par le Forum a été la formation de trois groupes de travail chargés de recommander des mesures concernant respectivement les institutions à fort levier financier, les mouvements de capitaux internationaux et les places financières extraterritoriales. Plus récemment, le Forum s'est attaqué à deux nouvelles tâches : la mise en place de normes liées au renforcement des systèmes financiers et l'examen de l'expérience récente de différents pays en matière de régimes d'assurance-dépôts.
- ◆ **Le Groupe des Vingt (G20)**, aussi créé par les pays du G7, a pour but de favoriser la tenue de dialogues informels sur d'importantes questions d'ordre économique et financier parmi les pays importants sur le plan systémique. Le ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, exercera la présidence du G20 les deux premières années. À leur première réunion, qui a eu lieu en décembre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des vingt pays membres ont discuté des moyens de réduire la vulnérabilité des économies à certains événements survenant sur la scène internationale, notamment du rôle joué par un régime de taux de change approprié et par un secteur financier solide et stable.



Placements des fonds de l'État

L'an dernier, la Banque a collaboré avec le gouvernement à la formulation de nouvelles lignes directrices concernant le placement des réserves de change du Canada. Ces lignes directrices aideront la Banque à réduire les coûts associés au maintien de réserves tout en lui permettant de poursuivre une politique de gestion prudente du risque. Au cours de l'année, les réserves ont augmenté de 5,2 milliards de dollars É.-U., du fait surtout des opérations que la Banque a menées sur le marché en sa qualité d'agent financier, y compris des achats de devises. Les ajustements du niveau des réserves se font de façon plus transparente depuis que le Canada est devenu l'un des premiers pays à adopter le nouveau mode de déclaration des réserves de change. Les données relatives à ces opérations sont publiées à intervalles réguliers dans le site Web de la Banque. Celle-ci entend aussi confirmer publiquement toute intervention officielle sur le marché des changes en en faisant l'annonce le jour même. Il n'y a pas eu d'interventions sur le marché en 1999.

Depuis février 1999, la Banque utilise le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) pour régler la plupart des encaissements et décaissements de l'État.

Autres services bancaires

Services d'enregistrement des sûretés

En vertu de la législation fédérale, la Banque du Canada est tenue d'offrir un service d'enregistrement des sûretés dans chacune des provinces. Depuis le milieu de 1998, la

Banque offre ce service par l'intermédiaire d'une entreprise privée, ce qui a eu pour effet de raccourcir les délais de recherche; de plus, les utilisateurs autorisés ont désormais la possibilité de consulter le registre au moyen d'Internet.

Programmes multilatéraux d'aide financière

La Banque du Canada conseille et assiste le gouvernement lorsqu'il participe à des programmes multilatéraux d'aide financière aux économies à marché émergent. Un seul des mécanismes auxquels le Canada adhère a été utilisé en 1999; il s'agit d'une facilité de crédit multilatérale accordée à la banque centrale du Brésil par un groupe de pays industriels en décembre 1998. La part du Canada dans cette opération s'est chiffrée à 500 millions de dollars É.-U. Les autorités brésiliennes ont effectué plusieurs tirages sur cette ligne de crédit au cours de l'année ainsi que plusieurs remboursements.

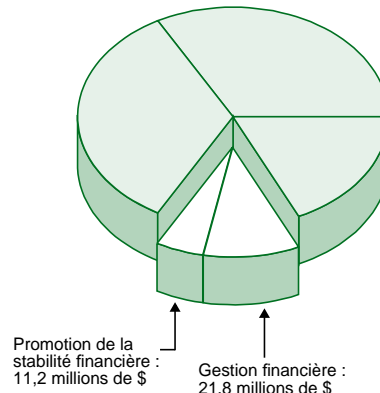
Soldes non réclamés

Les banques doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis 10 ans. L'utilisation par le public des nouveaux moyens mis à leur disposition au cours des dernières années pour accéder au registre de ces soldes a eu un impact considérable sur le volume des services fournis par la Banque. Celle-ci a en effet répondu en 1999 à plus de 17 400 demandes de renseignements généraux, effectué plus de 61 600 recherches et versé au total 6,4 millions de dollars à environ 11 700 ayants droit.

Soldes non réclamés

Pour donner au public un meilleur accès aux renseignements sur les soldes non réclamés, la Banque offre un service téléphonique sans frais (1 888 891-6398) et dispose d'une adresse électronique (soldesnr@bank-banque-canada.ca). Les particuliers peuvent aussi consulter le registre des soldes non réclamés dans le site Web de la Banque (<http://www.bank-banque-canada.ca>) pour voir s'ils sont propriétaires de l'un de ces soldes et connaître la façon de le réclamer, le cas échéant. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans les nombreuses bibliothèques publiques dotées de postes de travail branchés au réseau. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque. Les adresses de ces bureaux se trouvent à la page 60.

Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales



Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la prestation des services de banque centrale se sont chiffrés à 33 millions de dollars en 1999, ce qui représente 15 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit, par rapport à 1998, d'une hausse de 2,3 millions de dollars, qui tient essentiellement à un accroissement des dépenses en personnel et des coûts liés à la mise au point de systèmes dans les deux principaux secteurs d'activité de cette fonction, en particulier celui de la gestion des fonds de l'État. Les revenus reçus en échange des services dispensés totalisent 750 000 dollars, soit 19 % de moins qu'en 1998 en raison d'une révision des droits perçus sur les services de garde fournis à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque offre des services à l'appui du programme fédéral de placement des titres au détail. Dans le cadre de ce programme, l'État émet les obligations d'épargne du Canada (OEC) traditionnelles, les obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC mais ne sont remboursables qu'une fois l'an, ainsi que d'autres titres d'emprunt destinés aux particuliers.

La direction du programme relève du ministère des Finances et de son agence Placements Épargne Canada, qui déterminent les produits offerts, les taux d'intérêt à payer et les stratégies de vente et de marketing. La Banque assure le soutien des opérations et des systèmes que requièrent ces activités. Il s'agit là d'une entreprise d'envergure, qui met en jeu des millions de comptes et nécessite l'exploitation de vastes systèmes informatisés et d'un centre téléphonique de renseignements.

Activités

En 1999, les efforts se sont concentrés particulièrement sur la consolidation des nouveaux processus opérationnels adoptés au cours des dernières années pour appuyer le programme de placement des titres au détail. Ces processus concernaient :

- ◆ un nouveau registre informatisé des titres au détail, mis en service au terme de quatre années de travaux d'élaboration;
- ◆ un projet pluriannuel qui consiste en une refonte complète du processus d'administration du programme d'achat des OEC par retenues sur le salaire, auquel participent plus de 15 000 entreprises;
- ◆ le soutien apporté pour permettre l'offre simultanée de deux produits, soit les OEC et les OPC.

On procède actuellement à la mise en place par étapes du nouveau programme d'épargne-salaire; quelque 200 000 participants s'y sont inscrits en 1999. D'autre part,

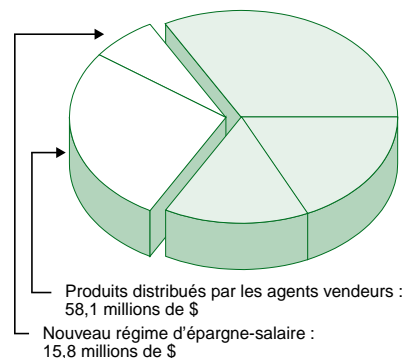
on a réalisé un projet-pilote pour permettre l'adhésion des petites et moyennes entreprises qui ne répondent pas aux exigences normales du programme relativement à la transmission des données. Le degré de satisfaction des entreprises participantes et des clients à l'endroit du nouveau programme d'épargne-salaire demeure élevé.

Une grande priorité a été accordée à l'amélioration des services au public en 1999. Le nombre de demandes de services a augmenté de pair avec l'élargissement de la gamme de titres au détail et la prolongation de la période de vente sur six mois consécutifs. Par conséquent, on a agrandi et réorganisé le centre de renseignements de façon à pouvoir faire face au nombre croissant d'appels, lequel s'est établi à plus d'un million en 1999.

Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevés à 73,9 millions de dollars en 1999, soit 34 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Les coûts de ces services se sont accrus de 8,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui cadre avec l'intensification des activités dont il est question ci-dessus. La Banque obtient auprès du gouvernement fédéral le remboursement de toutes ces dépenses.

Activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers en proportion des dépenses d'exploitation totales



SOMMAIRE FINANCIER

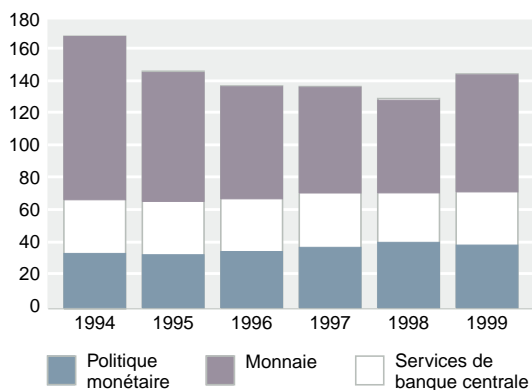
Les dépenses d'exploitation

Politique monétaire, monnaie et services de banque centrale

En 1995, la Banque a entrepris une revue des activités qu'elle mène dans le cadre de ses fonctions essentielles – politique monétaire, monnaie et services de banque centrale – afin de se concentrer davantage sur les objectifs qu'elle poursuit en matière de politique publique, sur les besoins de ses clients et sur l'efficacité et l'efficacités de ses opérations. Par suite de cette revue, les dépenses d'exploitation de la Banque avaient diminué de 39 millions de dollars en termes nets pour s'établir à 129 millions de dollars en 1998.

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, monnaie et services de banque centrale
Millions de \$



Les dépenses se sont réinscrites en hausse en 1999 pour atteindre près de 145 millions de dollars, ce qui tient presque entièrement à la décision de la Banque d'avancer, par mesure de prudence, les commandes de billets de banque prévues à l'origine pour les années 2000 et 2001, et ce, afin de pouvoir satisfaire à l'accroissement de la demande de billets qu'auraient pu provoquer les craintes suscitées par le passage à l'an 2000. Si l'on exclut cette

dépense spéciale, on constate que l'ensemble des coûts liés aux trois fonctions essentielles est demeuré inchangé par rapport à 1998. Le surcroît de dépenses attribuable à l'adaptation des systèmes à l'an 2000 et à la planification des mesures de contingence ainsi que les investissements dans de nouveaux systèmes informatiques ont été contrebalancés par la baisse du coût des immeubles – la Banque ayant vendu certains édifices les années précédentes – et par les recettes découlant des ventes du matériau optique de sûreté.

Durant l'année qui vient, les dépenses d'exploitation liées aux trois fonctions essentielles de la Banque devraient diminuer dans l'ensemble de 7 à 10 % par rapport aux 145 millions de dollars engagés en 1999, grâce à une réduction des besoins d'impression de billets de banque. Au sein de la fonction Services de banque centrale, les investissements viseront surtout à accroître l'efficacité des opérations. Pour ce qui est de la fonction Politique monétaire, les efforts porteront sur l'amélioration continue des communications et des programmes de présence régionale.

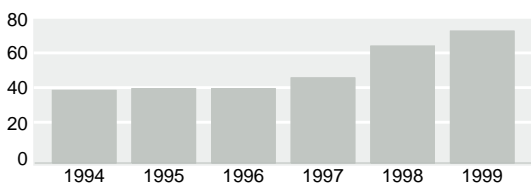
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit des services à Placements Épargne Canada, l'agence du ministère des Finances chargée du programme de placement des titres au détail, depuis que celle-ci a été créée en 1996. Au cours de cette période, les dépenses ont augmenté considérablement, passant de 42 millions de dollars en 1996 à 74 millions en 1999. Cette hausse s'explique par les changements apportés aux principaux systèmes informatiques et par l'accroissement des effectifs auquel il a fallu procéder en vue d'appuyer une plus vaste gamme de produits et de services à la clientèle. Les dépenses incluent les coûts des travaux requis pour adapter les systèmes informatiques à l'an 2000 et ceux de l'élaboration des plans de contingence.



Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers
Millions de \$



En l'an 2000, les Services relatifs aux titres destinés aux particuliers s'efforceront de terminer la réorientation majeure des activités entreprise au cours des dernières années. Toutes les dépenses qui doivent être engagées pour appuyer le programme de placement des titres au détail seront recouvrées du gouvernement fédéral, comme c'est le cas depuis que la loi pertinente a été modifiée au milieu de 1997 afin de permettre à la Banque de facturer les services qu'elle fournit à cet égard.

Les revenus de placement

Les revenus que la Banque tire de ses placements ont totalisé 1,9 milliard de dollars en 1999, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Ces gains proviennent surtout des intérêts produits par le portefeuille de titres d'État que la Banque détient principalement en contrepartie des billets de banque qu'elle émet. Les revenus nets versés par la Banque au gouvernement canadien se sont établis à 1,8 milliard de dollars en 1999.

Les revenus nets de la Banque ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de sa gestion. La Banque intervient sur les marchés financiers pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, lesquels sont en grande partie fonction du niveau des taux d'intérêt. Pour ces raisons, le niveau des dépenses d'exploitation est un meilleur indicateur de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.



États financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999



Banque du Canada Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, les biens sont protégés et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Caron Bélanger Ernst & Young et Raymond Chabot Grant Thornton, dont le rapport figure ci-après.

G. G. Thiessen, gouverneur

L. T. Requard, secrétaire général

Ottawa, Canada



AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 21 janvier 2000

Banque du Canada État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements	1 910,8	1 799,4
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 4)		
Politique monétaire	39,0	40,7
Monnaie	72,7	57,5
Services de banque centrale	33,0	30,7
	144,7	128,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses effectuées	73,9	65,5
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées	(73,9)	(65,5)
Autres revenus – Montant net	–	(8,3)
	144,7	120,6
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 766,1	1 678,8

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada Bilan

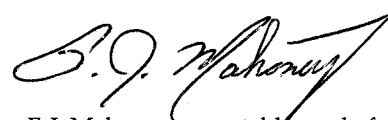
au 31 décembre 1999

ACTIF	1999	1998
	<u>En millions de dollars</u>	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	605,6	321,1
Autres devises	4,4	6,2
	<u>610,0</u>	<u>327,3</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	560,7	655,7
Placements (note 3)		
Bons du Trésor du Canada	12 020,6	12 115,5
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	7 515,1	6 302,2
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	12 975,7	10 880,1
Autres placements	5 130,9	4 455,7
	<u>37 642,3</u>	<u>33 753,5</u>
Immeubles de la Banque (note 4)	175,2	188,0
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	3 669,6	-
Tous les autres éléments de l'actif (note 5)	405,5	436,4
	<u>4 075,1</u>	<u>436,4</u>
	<u><u>43 063,3</u></u>	<u><u>35 360,9</u></u>


(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

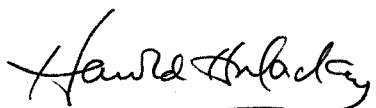
PASSIF	1999	1998
	En millions de dollars	
Capital versé (note 6)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 7)	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	40 142,6	32 637,5
Dépôts		
Gouvernement du Canada	11,8	10,6
Banques	1 827,8	578,7
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	119,5	73,5
Autres dépôts	428,5	243,7
	<u>2 387,6</u>	<u>906,5</u>
Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	454,5	162,0
Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	1 551,9
Tous les autres éléments du passif	48,6	73,0
	<u>48,6</u>	<u>1 624,9</u>
	<u><u>43 063,3</u></u>	<u><u>35 360,9</u></u>


G. G. Thiessen, gouverneur


F. J. Mahoney, comptable en chef

Au nom du Conseil


W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification


H. H. MacKay, administrateur principal, c. r.

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions. Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard. De plus, à titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque conseille celui-ci sur des questions liées à la dette publique, émet des titres d'emprunt, tient les dossiers des propriétaires d'obligations et effectue les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque recouvre le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*



et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct des flux de trésorerie; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 9, paragraphe a), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du système automatisé de compensation et de règlement, la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 1999 (avant l'entrée en fonction du STPGV le 4 février 1999, ces avances étaient consenties au taux d'escompte).

d) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

f) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre d'acheter des titres du gouvernement du Canada à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. À l'intérieur des limites de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour, la Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire (c.-à-d. au taux équivalant au point médian de la fourchette) si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres achetés dans le cadre de conventions de revente* représente le montant que la Banque recevra à la revente des titres. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque avant le dénouement des opérations. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

C'est en 1999 que la Banque a adopté pour les prises en pension spéciales la méthode comptable décrite ci-dessus. Auparavant, les titres achetés dans le cadre de ces opérations étaient compris dans les placements de la Banque. Toutes les prises en pension spéciales avaient été dénouées au 31 décembre 1998. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de redresser les chiffres correspondants de l'année 1998.

g) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque ne rémunérait pas les dépôts des *Banques* et des *Autres membres de l'Association canadienne des paiements* (ACP) avant l'implantation du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) le 4 février 1999. À l'heure actuelle, elle rémunère les soldes créditeurs des membres de l'ACP à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour; quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le système automatisé de compensation et de règlement, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 1999. Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 1999.

h) Les cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre de vendre des titres du gouvernement du Canada à des



contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. À l'intérieur des limites de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour, la Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire (c.-à-d. au taux équivalant au point médian de la fourchette) si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat* représente le montant que la Banque doit verser lors du rachat des titres. Il englobe le prix de vente des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts accumulés avant le dénouement de l'opération. Les bons du Trésor et les obligations vendus dans le cadre de conventions de rachat continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque.

C'est en 1999 que la Banque a adopté pour les cessions en pension la méthode comptable décrite ci-dessus. Auparavant, les titres vendus dans le cadre de ces opérations étaient exclus des placements de la Banque. Au 31 décembre 1998, l'encours des cessions en pension (date de règlement : 4 janvier 1999) s'élevait à 1 552,5 millions de dollars. Il a donc été nécessaire de redresser les chiffres correspondants de l'année 1998. Ainsi, les avoirs de la Banque regroupés à la rubrique *Bons du Trésor du Canada*, sous *Placements*, ont été augmentés du montant des titres cédés en pension (soit 1 551,7 millions de dollars). Les engagements de la Banque figurant à la rubrique *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat*, sous *Autres éléments du passif*, ont été accrus du montant des titres cédés en pension et du montant correspondant à l'intérêt d'un jour que la Banque devait pour 1998 (soit 1 551,9 millions de dollars au total). Enfin, les chiffres du poste *Tous les autres éléments du passif* ont été réduits du montant correspondant à l'intérêt d'un jour exigible pour 1998 (soit 0,2 million de dollars), maintenant inclus sous *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat*.

i) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 9, paragraphe a).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 4,9 % (5,0 % en 1998), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,5 % (6,6 % en 1998) et de 6,6 % (6,9 % en 1998) respectivement.

4. Immeubles de la Banque

	1999			1998		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	168,0	68,5	99,5	168,0	65,1	102,9
Matériel informatique et logiciels	62,0	28,8	33,2	61,6	24,6	37,0
Autre équipement	137,1	94,6	42,5	136,5	88,4	48,1
	<u>367,1</u>	<u>191,9</u>	<u>175,2</u>	<u>366,1</u>	<u>178,1</u>	<u>188,0</u>

L'amortissement des bâtiments, de l'équipement ainsi que du matériel informatique et des logiciels de la Banque a totalisé 28,3 millions de dollars en 1999 (contre 23,7 millions en 1998).

5. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 325,6 millions de dollars (352,1 millions en 1998).

6. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

7. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

8. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 1^{er} janvier 1999, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 478,2 millions de dollars au 31 décembre 1999 (449,6 millions en 1998), tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 600,5 millions de dollars (565,5 millions en 1998).

En 1999, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 4,6 millions de dollars (4,3 millions en 1998). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne prévue des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

9. Engagements

a) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 5,5 % (6,0 % en 1998).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1999 et en 1998.

Tous les engagements découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau ci-après fait état de l'encours de ces engagements.

		1999	1998
		En millions de dollars	
Contrats de devises	- achats	117,6	95,6
	- ventes	5 299,9	4 644,3

Au 31 décembre 1999, l'encours des contrats de devises comprenait pour 5 182,4 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (4 548,7 millions en 1998).

b) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

		1999	1998
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	-	1 552,5
	- ventes	3 675,0	-

Au 31 décembre 1999, l'encours des contrats d'achat de titres était nul (à la fin de 1998, des contrats totalisant 1 552,5 millions de dollars et portant intérêt au taux de 4,75 % étaient toujours en cours dans le cadre de cessions en pension). L'encours au 31 décembre 1999 des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable : 4,75 %) s'élevait à 3 675,0 millions de dollars (à la fin de 1998, l'encours des contrats de vente de titres était nul); ces contrats ont tous été réglés le 13 janvier 2000.

10. Le passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 a posé un problème du fait surtout que de nombreux systèmes informatiques sensibles aux dates n'ont pas été programmés de façon à reconnaître l'an 2000. L'arrivée de l'an 2000 a donc représenté un défi de taille pour toutes les entreprises et tous les organismes. Si l'on n'avait pas remédié à la situation, ce qu'il est convenu d'appeler le bogue de l'an 2000 aurait pu avoir des conséquences sur l'exploitation et l'information financière pouvant aller d'erreurs mineures à la défaillance de systèmes essentiels. Le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans incident à la Banque. Toutefois, comme cela est généralement le cas, il n'est pas encore possible de conclure hors de tout doute que tous les aspects du problème ayant une incidence sur la Banque, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs et d'autres tiers, ont été entièrement résolus.



Conseil de direction

Gordon G. Thiessen, gouverneur
Malcolm D. Knight, premier sous-gouverneur

Sous-gouverneurs

Charles Freedman Tim E. Noël
W. Paul Jenkins Sheryl Kennedy
Pierre Duguay

L. Theodore Requard, secrétaire général

Conseillers

Serge Vachon¹ Donald R. Stephenson
Janet Cosier David J. Longworth
Vaughn O'Regan John D. Murray
Daniel Racette²

Marchés financiers

Ronald M. Parker, chef
Jean-Pierre Aubry, directeur du Bureau de Montréal
H. Ross MacKinnon, directeur du Bureau de Toronto
Nicholas Close, sous-chef
Patrick E. Demerse, directeur des Opérations sur le marché
et de l'Analyse
D. Mark Zelmer, conseiller en recherches*
George C. Nowlan, chef de bureau régional, Toronto
Louis-Robert Lafleur, chef de bureau régional, Montréal

Recherches

R. Tiff Macklem, chef
Brian O'Reilly, sous-chef
Irene Ip, conseillère en recherches

Études monétaires et financières

John G. Selody, chef
Clyde A. Goodlet, conseiller en politiques
de réglementation
James F. Dingle, conseiller en recherches³
Kevin Clinton, conseiller en recherches

Relations internationales

James E. Powell, chef
Lawrence L. Schembri, conseiller en recherches

Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab, chef
Jim Reain, directeur des Services bancaires
Charles Spencer, directeur des Services à la clientèle

Services des titres gouvernementaux

Roy L. Flett, chef
William G. Percival, directeur des Opérations
Edward P. Fine, directeur du Développement des secteurs
d'activité et du Développement organisationnel

Services à la Haute Direction et Services juridiques

L. Theodore Requard, secrétaire général
Deborah M. Duffy, avocate générale

Services de communication

Bruce Yemen, chef
Jocelyne Charron, sous-chef

Services techniques

Daniel W. MacDonald, chef
John Otterspoor, directeur du Milieu de travail général
F. J. Bruce Turner, directeur de l'Expansion des secteurs d'activité
Chris J. Hemstead, directeur des Pratiques et solutions
informatiques

Services de gestion

Gerry Gaetz, chef
Frank J. Mahoney, directeur du Centre des opérations et
comptable en chef
Richard A. J. Julien, directeur des Services à la clientèle et aux
employés
Claude Montambault, conseiller en ressources humaines

Vérification

Peter Koppe, vérificateur interne

1. Également président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Conseiller spécial invité

3. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

* En congé

Nota : Postes occupés au 25 février 2000

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

David Amirault, représentant principal (Analyse économique)
Robert Dolomont, représentant principal (Opérations)

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Louis-Robert Lafleur, représentant principal (Analyse économique)
Lorraine Laviolette, représentante principale (Opérations)

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Brigid Brady, représentante principale (Analyse économique)
Michael D. Stockfish, représentant principal (Opérations)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404, 6^e avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Hung-Hay Lau, représentant principal (Analyse économique)
Harry Hooper, représentant principal (Opérations)

Colombie-Britannique et Yukon

900, rue Hastings Ouest, bureau 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1E6

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)
Gerrit Bilkes, représentant principal (Opérations)

Nota : Postes occupés au 25 février 2000

Pour de plus amples renseignements sur la Banque

Publications

Rapport sur la politique monétaire

Sommaire détaillé des politiques et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Publication semestrielle gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières et économiques se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Internet

<http://www.bank-banque-canada.ca/>

Accès rapide aux communiqués de presse et aux allocutions du gouverneur, à un grand nombre de nos principales publications et à des données financières à jour.

Information publique

Pour obtenir des renseignements généraux sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398

Adresse électronique :

soldesnr@bank-banque-canada.ca

Pour se renseigner sur ces publications et d'autres, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications, 234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248 / Adresse électronique : publications@bank-banque-canada.ca